Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Collège Philippe de Commynes - Niort > ESPACE PEDAGOGIQUE > Histoire Géographie / Enseignement moral et civique > Méthodologie https://etab.ac-poitiers.fr/coll-commynes-niort/spip.php?article50 -



Etudier un document en Histoire...

publié le 04/12/2008 - mis à jour le 12/12/2008

Comment donner la nature d'un document ?

Il faut lire:

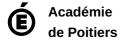
- ▶ le document dans sa globalité,
- ▶ le titre donné par l'auteur du manuel ou le professeur,
- ▶ le document lui-même,
- ▶ et la ligne sous le document, qui, elle, comporte presque toutes les informations. Elle se présente, généralement de la façon suivante :
- * Nom de l'auteur,
- * Titre de l'oeuvre dont est extrait le document,
- * Nom de l'éditeur,
- * Date de parution.

Ensuite, répondre aux questions suivantes :

- 1. Quel est le type de documents ? Article de journal, texte de loi, carte, tableau, photographie, graphique ...
- 2. Quel est l'auteur de ce document ? Que sait-on sur lui ?
- 3. De quand date ce document?
- 4. Si le document est contemporain des faits qu'il évoque, parler du contexte historique = ce qu'il se passait à cette époque.

Comment faire l'étude du document ?

- ▶ Il faut d'abord bien connaître son cours...! et comprendre le document et les questions.
- ▶ Pour cela il faut absolument lire plusieurs fois le document et les questions.
- ▶ Il ne faut pas hésiter à surligner les mots ou les phrases du document qui vous semblent être importants et qui vous permettront de répondre à certaines questions.
- ▶ Si le document est une carte, ne pas oublier que ce qui est le plus important à observer c'est la légende.
- ▶ Si le document est un tableau de données, il faut savoir « faire parler » les chiffres en donnant des valeurs de comparaison.
- ▶ Si le document est une affiche, penser à s'interroger sur l'image et le texte (slogan).
- ▶ Rédigez correctement vos réponses : sujet+verbe+...



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.